DÉCLARATION LIMINAIRE UNSa SJ
COMITE TECHNIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES
du 22 décembre 2021

Monsieur le Directeur,

Il nous faut rappeler aujourd'hui lors de ce CTSJ, qu'une action de grande ampleur s'est déroulée il y a une semaine (15/12) dans les juridictions pour dénoncer le manque de moyens récurrents dans la Justice.

L'UNSa SJ veut, à cette occasion, rappeler que depuis de trop nombreuses années, elle alerte la DSJ et le Ministère sur le manque chronique de moyens humains et toute la souffrance qui en découle pour les personnels !!! Vous êtes comptables aujourd'hui de ces années d'inaction face à nos alertes !

En effet, dès les années 2000, quand il aurait fallu agir, il n'y a eu aucune gestion prévisionnelle des emplois afin d'anticiper les départs en retraite prévisibles. La fonctionnarisation des greffes ayant été réalisée entre 1968 et 1978, il était pourtant très simple de prévoir que ces agents partiraient en retraite au cours de la décennie 2000.
Pire, entre 1995 et 2010, les recrutements de personnels de greffe se sont faits au compte-goutte. Il aura fallu attendre la malheureuse affaire de Pornic pour que le recrutement de greffiers soit presque en corrélation avec les besoins réels de personnel et ce, au détriment du nombre d'adjoints administratifs impacté par ces transformations d'emplois.

Le Ministère de la Justice n'agit qu'en réaction et jamais par anticipation. Si gouverner c'est bien prévoir, notre ministère est depuis trop longtemps un navire sans capitaine.

Encore une fois, il faut attendre une affaire malheureuse pour qu'enfin, on entende ce que les représentants des personnels clament depuis trop longtemps !

L'UNSa SJ exige maintenant que ses demandes soient prises en compte (halte aux sucres rapides) :

- recrutement immédiat d'adjoints administratifs et techniques pour revenir, a minima, aux effectifs de 2016 ;
- recrutement immédiat de secrétaires administratifs à hauteur de ce qui avait été annoncé par la DSJ à la création des corps communs soit 2000 SA (665 actuellement) ;
- reconnaissance statutaire et indemnitaire de l'ensemble des personnels de greffe alors qu'ils portent à bout de bras la justice judiciaire agonisante.

UNSa Services Judiciaires – Conseil de Prud'hommes – 27 rue Louis Blanc – 75010 PARIS
Tél. 01.40.38.53.71 ou 53.72 - Mail synd-unsa-sj@justice.fr - Site http://unsasj.fr

C'est à ce prix seulement, que les fonctionnaires de greffes vont enfin pouvoir travailler dans des conditions dignes et avoir le minimum de moyens pour remplir leur mission de service public de la Justice. L'UNSa SJ vous rappelle que la moyenne européenne des personnels de greffe est de 61 personnels pour 100 000 habitants. À ce jour, en France, il y en a seulement 34 pour 100 000 habitants.

Au total, en comparaison, les services judiciaires français devraient compter 39 600 personnels au lieu des 22 100 actuels...

Le compte n'y est clairement pas !

Nous avons rappelé l'ensemble de ces faits au Ministre le 30 novembre dernier et à son cabinet le 9 décembre... la balle est dans leur camp, ils doivent nous entendre !

D'autant plus que nous étions 800 le 15 décembre devant Bercy pour manifester auprès du Ministère des Finances et demander le déblocage de budgets pour améliorer les moyens.

La veille de cette mobilisation du monde judiciaire, les 4 conférences des chefs de juridiction ont publié un communiqué commun pour s'associer à ce mouvement… enfin !

Ceux-là même qui imposent la politique du chiffre, qui rajoutent des audiences supplémentaires et qui sont à l'origine de la souffrance de bien des agents déclament leur solidarité !!!

Faciles sont les communiqués de solidarité, mais arrêter la politique du chiffre et venir devant Bercy ou sur les marches des juridictions pour manifester avec les personnels de greffe, cela aurait été beaucoup mieux.

Les représentants de l'UNSa Services Judiciaires

UNSa Services Judiciaires – Conseil de Prud'hommes – 27 rue Louis Blanc – 75010 PARIS
Tél. 01.40.38.53.71 ou 53.72 - Mail synd-unsa-sj@justice.fr - Site http://unsasj.fr